

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ECOLE SUPERIEUR D'AGRONOMIE MOSTAGANEM

Direction de l'école

Réf : 225 /Dir/2026

Mostaganem, le 28/06/2026

العرقه الولائية

01 JUL. 2026

Avis d'Attribution Provisoire



للظهرة مستغانم

Acquisition d'Equipements Scientifiques pour le Renforcement des Travaux Pratiques au profit de l'Ecole Supérieure d'Agronomie - Mostaganem.

Conformément a la loi 23-12 du 06/08/2023 portant les règles des marches publics, et conformément aux dispositions du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public. Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à la consultation N°04/2026, relative à l'opération intitulée :

Acquisition d'Equipements Scientifiques pour le Renforcement des Travaux Pratiques au profit de l'Ecole Supérieure d'Agronomie - Mostaganem .

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres et selon les conditions prescrites dans le cahier des charges, l'opération est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

Soumissionnaire	Note technique	Montant en TTC	Période
ETS SMART-CHIM NIF : 0019130654162313001	82.28pts	3 669 722. 00	Année 2026

Les soumissionnaires non retenus disposent au plus tard de trois (03) jours pour se rapprocher de notre service et prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières et de dix (10) jours pour introduire un recours auprès de la commission compétente de l'université de Mostaganem à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire.



Le Directeur de l'ESAM